

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1040

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Morige, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1040**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006, la Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon encourage une politique de management de la mobilité avec les entreprises de son territoire qui préconise la mise en place d'actions de mobilité durable issues de plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) sur les territoires économiques.

a) - Objectifs

Ces PDIE visent à faciliter et à rationaliser les déplacements domicile-travail et professionnels. Il s'agit d'inciter les salariés des entreprises à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle auto soliste (un seul conducteur). Sur les 13 PDIE en cours, certains territoires se sont dotés de postes "d'animateurs mobilité", positionnés auprès des associations d'entreprises et obtiennent des résultats indiquant une baisse de la mobilité voiture auto soliste. Ces animateurs mettent en œuvre le plan d'action PDIE et ont un rôle de relais entre les entreprises, collectivités locales et autorités organisations des transports (AOT).

Un diagnostic réalisé en décembre 2014 sur 5 territoires de la Métropole de Lyon afin d'évaluer les pratiques de déplacement, 5 ans après la mise en place du PDIE, a été réalisé et a donné lieu à 5 220 réponses.

Lors du lancement des PDIE, l'usage de la voiture auto soliste était en moyenne compris entre 82 % et 90 % selon les territoires, le diagnostic montre qu'à présent, il est environ à 76 % (variable selon le territoire). Il a montré également que, sur les 17 % des répondants qui ont changé de mode de déplacements, un quart l'a fait suite à la mise en place du PDIE en se reportant sur l'usage des transports en commun ou le covoiturage.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015 sur le territoire de Techlid

L'association Techlid regroupe 6 Communes : Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Dardilly, La Tour de Salvagny, Limonest et Lissieu depuis le 1er janvier 2015 et a redéployé son action sur l'ensemble des 14 Communes des conférences territoriales des Maires Ouest Nord et Val d'Yzeron. 9 800 entreprises sont concernées, représentant environ 53 000 salariés, et la problématique "mobilité-déplacements" ressort fortement sur ce territoire.

Par délibération n° 2015-0417 du 6 juillet 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a attribué une subvention de 20 000 € au profit de l'association Techlid.

L'année 2015 a permis à l'Association Techlid de conduire de nombreuses actions permettant de mettre en œuvre le plan d'actions PDIE et en particulier des actions d'informations eco-mobilité, des animations pour le covoiturage, le recrutement de testeurs pour l'expérimentation Flexicov de covoiturage en temps réel, et une enquête mobilité qui a permis de mettre en évidence que 75 % des salariés utilisent la voiture individuelle pour leurs trajets domicile-travail (84 % en 2008).

c) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement provisionnel

Dans la continuité des démarches menées, et tout en continuant l'information et la diffusion des actions d'éco mobilité, le programme d'actions 2016 de l'Association Techlid prévoit de mettre l'accent sur 4 axes majeurs :

- poursuivre le projet Flexicov de covoiturage en temps réel : en intégrant de nouvelles entreprises partenaires et en participant activement à l'évaluation de l'expérimentation,
- participer au projet Reduc'Mob visant à encourager le développement du travail à distance en diffusant le logiciel - test auprès de salariés de Techlid, logiciel conçu pour quantifier les économies de kilomètres et de CO2 réalisés,
- développer avec Bluely une offre adaptée aux déplacements des salariés avec la mise en place de nouvelles stations, l'installation de bornes électriques mise ensuite à disposition des entreprises,
- créer, en lien avec Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), des navettes bus sur des liaisons transversales.

Il est donc proposé de soutenir financièrement le poste "d'animateur mobilité" du territoire de Techlid, porté par l'association Techlid à hauteur de 15 000 € pour l'année 2016, comme suit :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|---|----------------|-------------------|----------------|
| salaire et frais de fonctionnement poste animateur mobilité - réalisation des actions | 25 000 | budget Techlid | 10 000 |
| | | Métropole de Lyon | 15 000 |
| TOTAL | 25 000 | TOTAL | 25 000 |

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Techlid dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle Techlid,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Association Techlid définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P02O2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.